

LE 3ème DEGRÉ - Enseignement technique de transition

Le choix s'effectuera obligatoirement pour 2 ans (sur le degré) SANS possibilité de changement. Ce choix devra être définitif au 15 novembre de l'année scolaire en cours.

Après avoir réussi le deuxième degré, les élèves peuvent entamer le 3ème degré technique de transition (TT).

5 ^{ème} et 6 ^{ème} TT ARTS	Grille unique
Formation commune - 23 périodes	
Education Physique	2
Religion	2
Français	4
Mathématique	4
Langue moderne I (Néerlandais ou Anglais)	4
Sciences	3
Histoire	2
Formation géographique et sociale	2
Options de base groupées - 8 périodes	
Dessin recherche projets	4
Histoire de l'art - analyse esthétique	2
Education musicale	1
Technologie des arts	1
Activités complémentaires - 2 périodes	
Arts plastiques	2
	33